

Opération: Europe du Sud-Est - Bureau régional



Personnes relevant de la compétence du HCR

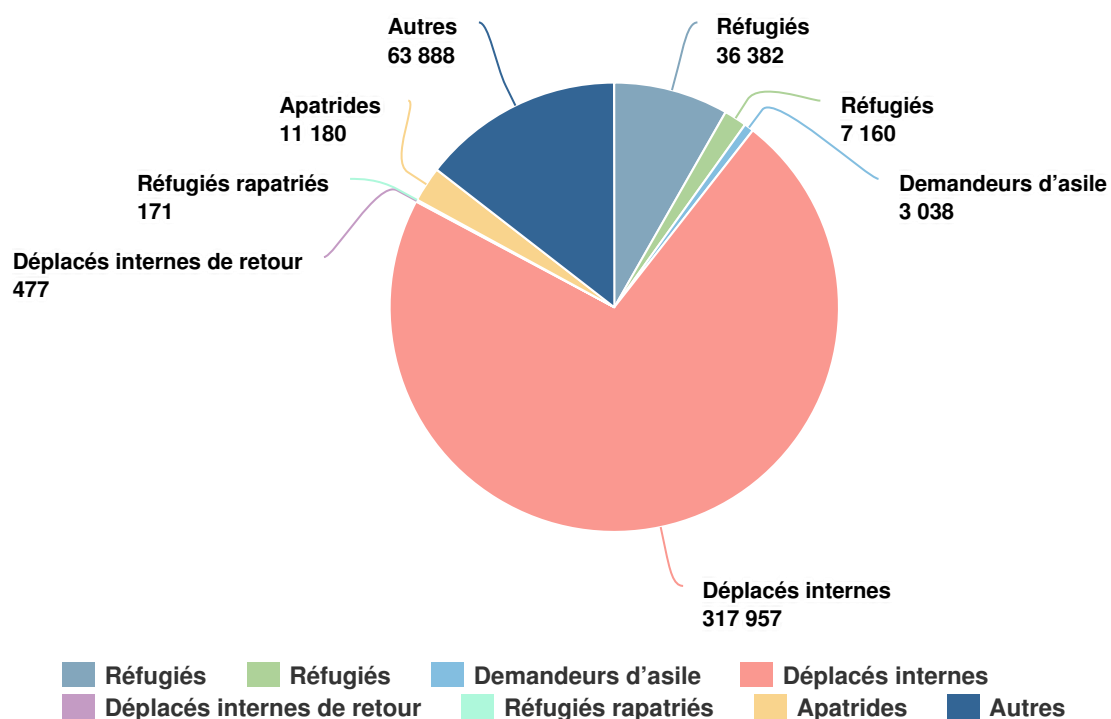
- 0% EN 2016

2016

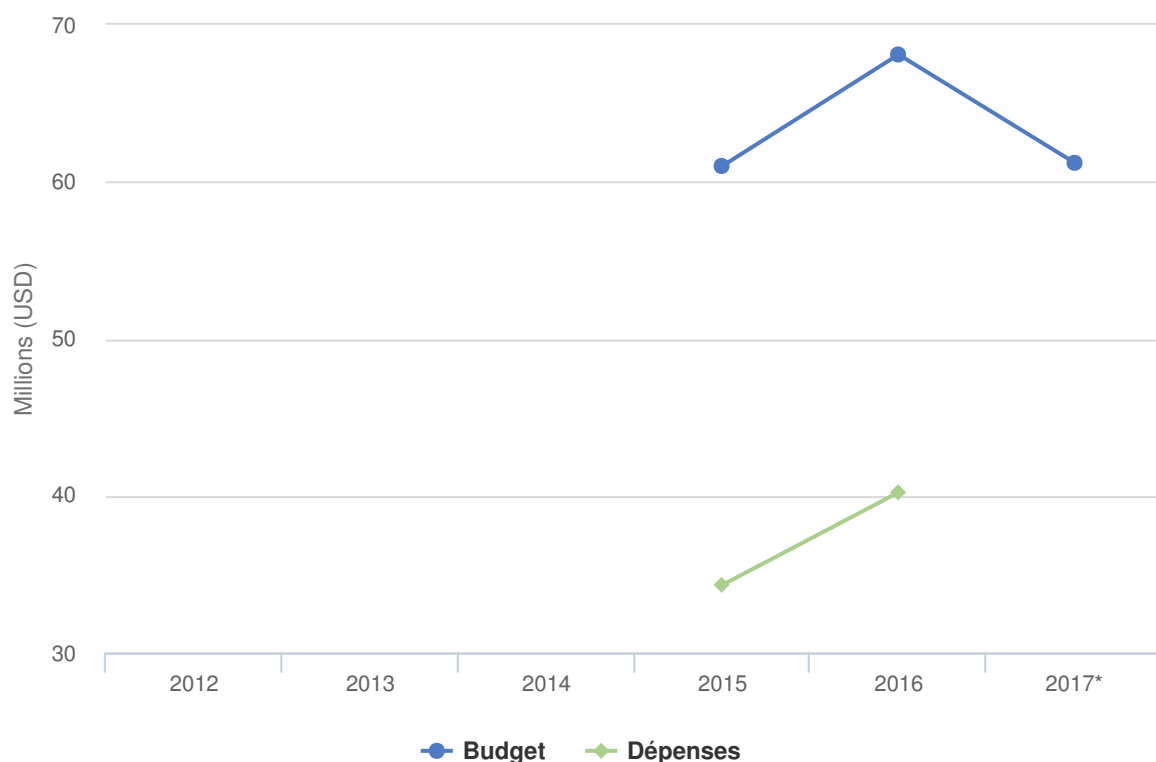
440,253

2015

442,321



Budgets et Dépenses - Europe du Sud-Est - Bureau régional



Le Bureau régional du HCR à Sarajevo couvre les activités en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kosovo, au Monténégro et en Serbie. Des informations complémentaires sur la réponse du HCR en Europe du Sud-Est sont présentées dans l'aperçu sous-régional.

Contexte opérationnel et principales réalisations

Après la fermeture de fait de la « route des Balkans occidentaux » en mars 2016, qui a touché particulièrement l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie, le HCR et ses partenaires ont accru la protection/la surveillance des frontières et le renforcement des capacités des différents acteurs dans le domaine de l'asile et des migrations. Dans le cadre du projet régional IAP II, le HCR, conjointement avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'OIM, a donné la priorité au renforcement des capacités des gouvernements pour gérer les défis de protection dans les mouvements mixtes afin de garantir le bon fonctionnement des régimes d'asile et des migrations.

Le HCR a maintenu sa présence pour surveiller efficacement et garantir la protection des personnes relevant de sa compétence. Il s'est attaché à assurer l'accès à l'enregistrement, l'assistance et les services essentiels, et à fournir des informations et une aide juridique. Il a aussi fait en sorte d'améliorer les conditions d'accueil, spécialement pour les personnes ayant des besoins spécifiques. Une aide médicale a été dispensée à près de 73 000 personnes et jusqu'à 220 000 articles non alimentaires ont été distribués. De plus, 174 928 personnes ont bénéficié d'une aide juridique gratuite. Le HCR a également appuyé les autorités compétentes et d'autres acteurs afin de renforcer les mécanismes d'orientation et de suivi.

En **Albanie**, le HCR a continué de soutenir la Direction générale pour l'asile, afin de faciliter l'accès au territoire et aux procédures de détermination du statut pour les personnes relevant de sa compétence. Il a mené régulièrement des missions de surveillance aux frontières. Il a collaboré étroitement avec le Gouvernement sur les plans d'urgence et la préparation aux situations d'urgence. Près de 2 000 personnes ont reçu une aide en matière de

logement, d'aide juridique, de soins de santé et de soutien psychosocial.

En **Bosnie-Herzégovine**, le HCR a promu, comme par le passé, l'engagement des autorités et a appuyé l'utilisation d'une méthodologie fondée sur les besoins et l'utilisation des données pour trouver des solutions durables, notamment en encourageant l'intégration sur place, en soutenant le retour librement consenti dans la sécurité et la dignité, et en trouvant d'autres solutions de logement pour les personnes hébergées dans des centres collectifs. L'organisation a aidé 1 400 déplacés internes en leur remettant des moyens de production agricole et 1 400 personnes avec des aides visant à garantir le long terme. Le HCR a aussi aidé les réfugiés à obtenir les documents nécessaires pour demander une naturalisation après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la citoyenneté, en mai 2016, qui permet désormais aux réfugiés de se naturaliser après cinq ans de séjour dans le pays.

Au **Kosovo (S/RES/1244 (1999))**, le HCR a préconisé une amélioration de l'accès aux procédures de détermination du statut et une meilleure qualité de ces mécanismes, ainsi que des progrès dans les conditions de réception, notamment pour les enfants, les victimes de violence et d'autres personnes avec des besoins spécifiques. En 2016, le HCR a aidé près de 600 personnes déplacées à regagner volontairement le Kosovo. Il a aussi contribué à l'élaboration de principes directeurs sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques, qui seront inclus dans la loi sur l'asile.

Au **Monténégro**, le HCR a consolidé sa stratégie de recherche de solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence. Ainsi, 117 personnes ont regagné volontairement le Kosovo, 48 familles ont reçu une aide au logement, alors que 11 400 personnes obtenaient un permis de résidence d'étranger au Monténégro. Le HCR a soutenu les activités d'autosuffisance pour aider les personnes relevant de sa compétence à trouver un emploi rémunéré. L'accès au marché du travail pour les personnes qui ont obtenu le statut d'étranger avec résidence temporaire est demeuré limité. En 2016, le HCR a maintenu sa collaboration avec le Ministère de l'intérieur sur la préparation d'une nouvelle loi sur les étrangers.

Les réfugiés et les migrants ont continué d'arriver en **Serbie** après la fermeture de fait de la « route des Balkans occidentaux » en mars. Près de 7 000 d'entre eux se trouvaient encore en Serbie fin 2016 ; le HCR et ses partenaires ont participé aux services de protection et d'assistance en coordination avec les institutions gouvernementales compétentes et la société civile. L'Organisation a préconisé une approche globale pour trouver des solutions durables au sort des déplacés internes originaires du Kosovo, notamment le rapatriement volontaire et l'intégration sur place. Trois centres collectifs ont été fermés en 2016 après la mise en place réussie de solutions durables pour les anciens résidents.

Dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, le HCR a plaidé pour l'accès à l'asile des personnes relevant de sa compétence et pour la fin de la détention des demandeurs d'asile. Les activités à l'appui des réfugiés originaires de l'ex-Yougoslavie se sont centrées sur le retour volontaire au Kosovo (150 retours) et l'intégration sur place, avec notamment un soutien à la naturalisation (19 individus) et le renforcement de l'autosuffisance.

Besoins non satisfaits

Les régimes nationaux d'asile doivent être consolidés dans tous les pays d'Europe du Sud-Est. Il est particulièrement nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil, notamment vis-à-vis des personnes ayant des besoins spécifiques et des catégories vulnérables de personnes relevant de la compétence du HCR, y compris les victimes de la traite et de la torture, les mineurs isolés, les victimes de violence sexuelle et de genre et les personnes âgées. L'aide juridique, les conseils sur la procédure de détermination du statut de réfugié, des visites plus régulières de surveillance des frontières, ainsi que la poursuite de la formation des partenaires sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et de genre, sont quelques-unes des activités qui auraient pu être mises en œuvre si des fonds supplémentaires avaient été disponibles. Les possibilités d'intégration doivent aussi être encouragées afin que les personnes en quête de protection internationale considèrent davantage les pays de la région comme une destination finale, plutôt qu'un lieu de transit.

Les personnes déplacées par les conflits dans l'ex-Yougoslavie dans les années 90 ne sont toujours pas en mesure de jouir de leurs droits et de bénéficier de solutions durables. La situation demeure particulièrement compliquée pour les déplacés internes roms.

Dépenses 2016 - Europe du Sud-Est - Bureau régional | USD

Le tableau suivant présente le budget final, les fonds disponibles et l'état final des dépenses par objectif, comme établis en fin d'année.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget final	40,972,104	3,551,882	3,807,006	19,776,321	68,107,313
	15,779,174	2,356,990	1,799,393	4,569,628	24,505,186
Total des fonds disponibles	15,779,174	2,356,990	1,799,393	4,569,628	24,505,186

Dépenses par objectif

Environnement de protection favorable					
Instruments internationaux et régionaux	0	84,889	0	0	84,889
Cadre juridique et politique	43,961	589,248	0	579,040	1,212,249
Institutions et pratiques administratives	460,452	0	0	0	460,452
Aide juridique et recours judiciaires	2,176,018	0	185,826	256,495	2,618,339
Accès au territoire	1,284,804	0	0	0	1,284,804
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	795,472	0	0	194,305	989,777
Sous-total	4,760,707	674,137	185,826	1,029,840	6,650,511
Processus de protection et documents adéquats					
Conditions d'accueil	9,836,846	0	0	0	9,836,846
Identification des cas d'apatridie	0	238,679	0	0	238,679
Enregistrement et établissements des profils	493,785	0	0	181,670	675,455
Procédures de détermination du statut de réfugié	833,614	0	0	0	833,614
Documents individuels	66,814	0	0	0	66,814
Documents d'état civil	41,869	348,410	0	0	390,279
Sous-total	11,272,928	587,089	0	181,670	12,041,687
Sécurité face à la violence et à l'exploitation					
Prévention et interventions liées aux VSS	1,316,713	0	0	351,718	1,668,431

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Risques de détention arbitraires	239,044	0	0	0	239,044
Protection des enfants	1,425,408	0	0	0	1,425,408
Sous-total	2,981,165	0	0	351,718	3,332,883
Besoins de base et services essentiels					
Santé	113,814	0	0	0	113,814
Hygiène et assainissement	0	0	0	328,443	328,443
Abris et infrastructures	215,793	0	0	2,212,204	2,427,997
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	155,415	0	0	256,575	411,990
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	831,711	0	0	513,087	1,344,798
Éducation	89,140	0	0	0	89,140
Sous-total	1,405,872	0	0	3,310,309	4,716,181
Autonomisation et autogestion communautaires					
Coexistence avec les communautés locales	0	0	0	152,877	152,877
Autosuffisance et moyens d'existence	275,570	0	0	2,109,303	2,384,872
Sous-total	275,570	0	0	2,262,179	2,537,749
Solutions durables					
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	161,244	185,281	346,525
Retour volontaire	292,605	0	844,040	264,488	1,401,132
Réintégration	0	0	240,702	0	240,702
Intégration	2,975,753	0	0	201,523	3,177,277
Réinstallation	10,997	0	0	0	10,997
Réduction de l'apatridie	0	770,331	0	0	770,331
Sous-total	3,279,355	770,331	1,245,985	651,291	5,946,963
Direction, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	142,893	0	0	116,739	259,632
Gestion et coordination des camps	81,428	0	0	0	81,428
Sous-total	224,320	0	0	116,739	341,059
Appui à la logistique et aux opérations					

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Approvisionnement et logistique	570,494	102,674	94,681	35,301	803,150
Gestion des opérations, coordination et appui	2,290,194	222,760	272,901	258,856	3,044,710
Sous-total	2,860,687	325,433	367,582	294,158	3,847,860
Direction et gestion stratégique globale	126,899	0	0	0	126,899
Conseil et appui de protection	174,800	0	0	0	174,800
Etablissement des priorités, allocation des ressources et gestion financière	103,191	0	0	0	103,191
Relations avec les médias et relations publiques	197,419	0	0	0	197,419
Gestion des performances	63,369	0	0	0	63,369
Contrôle et qualité de la gestion	63,369	0	0	0	63,369
Renforcement et développement des capacités	63,369	0	0	0	63,369
Sous-total	792,416	0	0	0	792,416
Dépenses totales en 2016	27,853,020	2,356,990	1,799,393	8,197,904	40,207,308